

ABONNEMENT

**Saumur :**  
Un an ..... 30 fr.  
Six mois ..... 16  
Trois mois ..... 8

**Poste :**  
Un an ..... 35 fr.  
Six mois ..... 18  
Trois mois ..... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Années, la ligne. . . . 30  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 DÉCEMBRE

## La dernière carte du cabinet

Les républicains ont une tendance fréquente à démentir le lendemain ce qu'ils ont fait la veille.

Voilà que le cabinet Floquet prend l'initiative d'une proposition tendant à rétablir le scrutin d'arrondissement.

Ils y tenaient, autrefois, les républicains, à ce genre de scrutin.

A telles enseignes qu'ils brisèrent Gambetta, cette statue aux pieds d'argile, et qui était pourtant ce qu'il y avait de mieux dans le parti, parce que le dictateur occulte leur demandait le scrutin de liste.

Et, comme il ne leur en a jamais coûté pour se déjuger, non pas quand il s'agit de remplacer le mal par le bien, mais quand il s'agit de faire une nouvelle sottise, ils accorderont à Jules Ferry ce qu'ils avaient refusé à Gambetta, et ils voteront le scrutin de liste.

Aujourd'hui, ils n'en veulent plus de ce scrutin.

Pourquoi ?

Parce qu'il les a trahis.

Ils croyaient terrasser la réaction conservatrice, et précisément les conservateurs sont sortis plus forts de l'épreuve.

Ils n'ont pas songé un seul instant que leurs fautes pouvaient bien être la cause de leur défaite dans un certain nombre de départements.

Non.

Ils ont mieux aimé croire que cette défaite était due à l'imperfection de la machine électorale.

— Nous n'avons pas pu assez peser sur les électeurs ! ont-ils pensé.

Et comme l'idéal électoral de ces politiciens qui, faisant métier de libéraux, sont en réalité les plus infects tyrans que l'on connaisse, est de peser sur la conscience des électeurs, ils reviennent au scrutin d'arrondissement.

Va donc pour ce procédé !

Comme l'autre, il nous est indifférent.

Et nous pensons que, dégoûtés profondément par la politique radicale qui est aussi détestable que la politique opportuniste, les électeurs n'en donneront pas moins d'une façon ou de l'autre aux républicains la leçon qu'ils méritent.

Présidée par l'amiral Dompierre d'Horroy, la Droite royaliste a examiné successivement la conduite à tenir dans la discussion de la loi militaire et dans le vote relatif au mode de scrutin à adopter pour le renouvellement de la Chambre.

Sur la première question, la réunion décide qu'elle soutiendra de tous ses efforts le contre-projet de M.M. le comte Lanjuinais et le baron Helleu.

Sur la seconde question, la Droite, qui ne redoute aucun des moyens de consultation nationale, ne peut pas cependant se prêter à ces modifications incessantes du scrutin, uniquement inspirées au parti républicain par la crainte des électeurs et par son désir de se perpétuer au pouvoir malgré la volonté du pays.

En conséquence, la Droite votera le maintien du scrutin de liste.

## LA LOI MILITAIRE AU PARLEMENT

Dans la séance de samedi, à la Chambre des députés, M. le général Lacretelle, député de Maine-et-Loire, qui ne faisait pas encore partie de la Chambre au moment de la première délibération, a examiné les points les plus importants du projet. Il a condamné avec une égale énergie le refus de la dispense aux instituteurs et aux élèves ecclésiastiques, le système de recrutement régional, et l'abréviation excessive de la durée du service, cause certaine de la ruine de l'esprit militaire dans notre pays. Il a été très applaudi à droite.

Comme conclusion, M. le général Lacretelle a demandé l'ajournement de la loi de recrutement jusqu'à ce qu'elle ait été sou-

mise à l'examen d'une commission de généraux.

Par 389 voix contre 169, cette proposition a été repoussée. Parbleu !

Nous regrettons que l'étendue du remarquable discours de M. le général Lacretelle ne nous permette pas de le reproduire.

M<sup>r</sup> Freppel est ensuite monté à la tribune. Je commence, dit l'éloquent orateur, par regretter que vous n'ayez pas adopté la résolution de M. le général Lacretelle. C'était le langage du bon sens, de la raison, de l'expérience militaire ; car, enfin, sans vous blesser et sans me blesser moi-même, je puis bien dire que, dans cette Chambre, où il y a tant d'érudits, de savants, d'orateurs, il n'y a pas trente membres qui aient jamais commandé dans leur vie la moindre unité tactique. — (Très bien, très bien ! à droite — Bruit à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. — Et vous ?

M<sup>r</sup> Freppel. — J'ai commencé par me ranger parmi les incompetents. Si cependant j'ai le courage de parler dans cette discussion, c'est que je me vois en face d'une commission présidée par un homme fort distingué, mais dont tous les titres militaires se réduisent à avoir fait des études remarquables sur les œuvres de Shakespeare. (Rires et mouvements divers.)

Mais laissons cela.

Je n'ai aucunement l'intention de refaire mes discours des années précédentes sur le projet de loi qui revient du Sénat.

Rien de plus fastidieux que ces répétitions tant pour celui qui parle que pour ceux qui écoutent. C'est même un des abus du régime parlementaire que de revenir perpétuellement sur les mêmes questions sans en finir aucune. C'est là ce qui fatigue l'opinion publique et la porte d'un autre côté.

M. Mérillon. — Alors vous parlez pour la clôture ?

M<sup>r</sup> Freppel. — Je voudrais constater deux faits incontestables et incontestés, puis j'en tirerai la seule conclusion qui puisse en découler logiquement.

Le premier de ces deux faits, c'est que l'armée française, telle que la loi de 1875

l'a constituée, est une armée excellente, et qui suffit amplement à la défense du pays. Sur ce point, je n'ai pas trouvé une seule voix discordante, ni dans cette Chambre, ni au Sénat, ni dans la presse étrangère que je lis avec le plus grand soin.

C'est l'opinion de l'Europe entière, et la preuve, c'est que l'on considère que, pour avoir raison de cette armée, il en faudrait au moins deux, sinon trois, liguées et coalisées. (Très bien ! très bien !)

Tandis que, sur ce point, je trouve un accord parfait, il y a sur les nouvelles mesures qu'on vous propose un partage absolu.

Je ne veux pas discuter. Vous venez d'entendre le discours si pratique, si substantiel et si nourri du général Lacretelle. Il est, avec le général Boulanger et le général de Frescheville, le seul officier général qui siège dans cette enceinte.

Sur ces trois généraux, deux sont contraires à votre projet de loi. Le troisième y est favorable.

Parmi les anciens officiers d'un grade inférieur que nous avons l'honneur de compter parmi nos collègues, le désaccord est profond. Au Sénat, nous avons vu d'un côté les généraux Campenon et Duffin-Denisot du projet de loi ; d'un autre côté, nous avons pu constater une vive opposition de la part d'autres officiers généraux, depuis le maréchal Canrobert, l'illustre Joyen de l'armée française (Applaudissement à droite), jusqu'aux généraux Arnaudeau et d'Andigné.

Un désaccord aussi profond parmi les hommes du métier est de nature à nous causer, à nous qui n'en sommes pas, un trouble profond.

J'admirerais la quiétude de ceux qui ne le partageraient pas.

Devant une pareille division, nous n'avons pas le droit d'abandonner le certain pour l'incertain, le connu pour l'inconnu, de remplacer l'expérience par l'hypothèse, de laisser là un résultat acquis pour courir une aventure et faire un saut dans les ténébres. (Applaudissements à droite.)

Nous n'avons pas le droit de risquer une

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

Jamais, jusqu'ici, Raoul ne s'était senti aucun mouvement de coquetterie.

— Mais que vais-je dire à ces dames ? Je ne les connais pas ! et si je reste muet comme les carpes de Fontainebleau, je vais passer pour mériter mon sort, car la première qualité d'un inventeur doit être de trouver quelque chose à dire. Vraiment Saint-Hubert aurait bien pu me consulter avant de monter sa machination singulière.

D'un autre côté s'il pouvait arriver par là à dérouter Bertrand Arpingard dans l'esprit de M<sup>me</sup> et surtout de M<sup>lle</sup> Cernay, il ne regretterait rien assurément !

Il désirait et redoutait cette visite ; et quand il entendit les pas et la voix du gardien donnant des explications en face de sa cellule, il devint nerveux et agité.

— Puisque c'est entendu, répondit-il avec humeur à Belin qui annonçait les visiteurs, qu'ils entrent.

Saint-Hubert, un peu majestueux, fit son apparition en souriant.

M<sup>me</sup> Cernay, ensuite ; elle eut besoin de dire à Cécile : « Mais entre donc, ma fille ! » Elle se sentait elle aussi de curieuses timidités.

Cécile entra la voilette baissée, toute rougissante.

Raoul Deschamps ne savait vraiment quelle attitude prendre.

— Nous vous demandons pardon, monsieur, dit le rassurant Saint-Hubert de sa voix poocive, si nous troubons vos méditations ; elles seront fécondes, je le crois, si elles répondent aux premières qui n'ont été stériles jusqu'ici que par suite de votre mauvaise chance.

Raoul baissa la tête, un peu ennuyé de cette mise en scène.

M<sup>me</sup> Cernay prit la parole, et avec ce tact des femmes naturellement bienfaisantes :

— Nous sommes indiscrettes sans doute, veuillez bien m'excuser, monsieur, on nous a raconté votre histoire, qui nous a vivement touchées. Peut-être vous est-il agréable de savoir que l'on s'intéresse à vous.

Raoul salua ; il était embarrassé, il remercia avec des phrases qui s'embarrassaient l'une l'autre. Il regardait à la dérobée Cécile, qui baissait son petit nez blanc et frais ; elle se sentait saisie d'une impression toute nouvelle.

Saint-Hubert observait. Il ne se trompait pas. Pour lui c'était chose faite. Cécile se retirait de la

du plomb dans l'aile comme un ange qu'on aurait blessé. Raoul Deschamps, outre l'aurole du malheur immérité que les racontages de Saint-Hubert lui avait mis au front, était bien fait de sa personne et fort respectable cavalier. Après cette scène, Bertrand Arpingard pouvait chercher ailleurs.

Les visiteurs se retirèrent bientôt ; mais Raoul chercha en vain un dernier regard sous la voilette de Cécile. Il remarqua seulement le mouvement gracieux qu'elle fit en appuyant sa jolie main gantée sur le coin de la table.

Et après le départ, qu'elle ne fut pas la surprise de Raoul d'y voir briller un louis !

— Oh ! ce louis posé discrètement sur le coin de cette table ! Ce louis de la charité ; un objet de toilette sacrifié, un plaisir abandonné pour lui, par elle — pour lui qui venait de jouer une comédie pour surprendre sa pitié naïve.

Il se trouvait indigné d'elle, inférieur à elle. Il se sentait transformé ; depuis deux jours il pensait à elle ; il allait en rêver maintenant, dans le calme forcé de sa prison. Il n'aurait pas donné ce louis d'or pour une fortune, pour tout l'héritage de l'oncle Broc.

En sortant, M<sup>me</sup> Cernay était accaparée par Belin, qui lui faisait l'éloge de la prison. Pendant ce temps, Saint-Hubert parlait du jeune inventeur à Cécile Cernay :

— Mais enfin, lui dis-je celle-ci, pour cacher

son trouble réel par une question en l'air, quelle est donc l'invention qui a mené ce jeune homme à Clichy ?

— L'art d'avertir, en glissant des billets dans les poches, les jeunes filles qui vont se tromper.

Et il la regarda en face en souriant : elle était devenue toute pâle.

— Alors, je connais l'ami qui a dû le trahir.

— Oui, c'est M. Bertrand Arpingard.

— Merci, monsieur.

XIV

Cécile, au sortir de sa visite à la prison de Clichy, était toute méditative. Elle n'avait jamais, on le sait, éprouvé pour Bertrand un sentiment d'affection réelle ; elle ne l'eût en tout cas éprouvé que par devoir, par inexpérience. — Maintenant elle se sentait toute autre, sollicitée qu'elle était par un mystère, par un inconnu, qui lui plaisait et la transformait. Sa poitrine se soulevait, grosse de soupirs.

Le soir elle ne mangea point ; elle se retira de bonne heure dans sa chambre.

— Qu'est-ce que tout cela veut dire ? se demanda-t-elle une fois enfermée dans les blancs rideaux de son lit de pensionnaire. Comment ce jeune homme de génie, si malheureux, a-t-il eu le temps de s'intéresser à moi !... Quant à la trahison de M. Arpingard, je la comprends... mais

aussi grosse question que celle de l'existence même du pays (Applaudissements à droite) ; car c'est bien d'une question de vie ou de mort qu'il s'agit pour la France. (Très bien ! très bien ! à droite.)

En comparant les deux faits que je viens d'énoncer : d'un côté, la solidité de notre armée actuelle ; de l'autre, le doute sur la validité des mesures qu'on nous propose, je me demande ce qu'il peut y avoir au fond de ce projet.

Il n'y a pas le désir d'alléger les charges du pays, car vous les aggravez par la suppression des bons numéros. Ce n'est pas d'ailleurs le désir d'abréger la durée du service, car, vous le savez, il n'y a plus aujourd'hui un seul soldat qui fasse cinq ans. Tous ne font guère que trois ans et demi ou même trois ans.

M. Gustave Rivet. — Eh ! bien, mais c'est là la justification de la loi.

M. Freppel. — Si vous ne mettiez que cela dans votre loi, on pourrait s'entendre. (Mouvements divers à gauche.)

Un membre à gauche. — Ce qui vous touche, ce sont les séminaristes. (Exclamations à droite.)

M. Freppel. — Ah ! j'attendais le mot. Et je vous remercie de l'avoir prononcé. Ce qui vous préoccupe, ce n'est pas davantage le désir d'abolir des privilèges, car il n'y a pas de privilèges là où il y a équivalence de charges. (Exclamations à gauche.) Qu'y a-t-il alors au fond de votre projet ? Ici il m'est impossible de ne pas relever l'interruption que je viens d'entendre et que j'ai si souvent entendue. Il faut que je rappelle ce que disait au ministère Rouvier l'honorable M. Loisant qui a été, avec le général Boulanger, l'auteur du projet de loi : « Êtes-vous pour ou contre les séminaristes ? »

Le projet n'a pas d'autre but que d'entretenir le recrutement du clergé. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si vous donniez suite à ce projet de loi, si au lieu d'améliorer la loi de 1872, qui, de l'avis de tous, a produit d'excellents résultats, vous vous laissiez aller jusqu'à bouleverser toute notre organisation militaire, uniquement pour faire pièce à la religion, vous manqueriez à tous vos devoirs envers la France et vous commettriez un crime de lèse-patrie. (Applaudissements à droite.)

Il y a cinq ans que la loi serait votée si vous vous étiez contentés d'améliorer la loi de 1872 sur trois ou quatre points. Il y a cinq ans qu'elle serait votée si vous vous étiez contentés de reconstruire le volontariat sur de meilleures bases, comme en Allemagne (Bruit à gauche), de donner plus de souplesse et d'élasticité à la mobilisation, de concilier les intérêts de la défense nationale avec les intérêts moraux de ce pays ; et enfin si vous vous étiez bornés à appliquer les prêtres et les séminaristes aux seuls rôles qui puissent leur convenir, c'est-à-dire au rôle d'aumôniers, de brancardiers, d'infirmiers. (Applaudissements à droite.)

Où, la loi serait votée depuis cinq ans si vous aviez su vous renfermer dans les limites de la sagesse et de la modération. Mais il est écrit que, dans cet infortuné pays, on ne procédera jamais que par voie de boule-

versement et de révolution. (Applaudissements à droite.)

Dans ces conditions, et vous inspirant d'un radicalisme outré, vous n'aboutirez jamais, ou si vous aboutissez aujourd'hui par la fortune du scrutin, votre œuvre ne durera pas au-delà d'une législature (Très bien ! très bien ! à droite), car il n'y a de durable que les œuvres marquées au coin de la justice, de la vérité, de la raison et du bon sens. (Triple salve d'applaudissements à droite.)

M. Freppel est l'objet d'une véritable ovation en regagnant son banc, et la Chambre tout entière est en proie à une profonde émotion.

## La question de Panama

M. Floquet, président du conseil des ministres, a conféré avant-hier avec le président du Tribunal de commerce. L'entretien qui a été fort long a porté sur la situation de la Compagnie du canal interocéanique, notamment au point de vue de la juridiction compétente.

Pendant toute la journée de dimanche, M. de Lesseps, les membres du conseil d'administration et les administrateurs provisoires sont restés en séance.

Le conseil d'administration a décidé la réunion très prochaine d'une assemblée générale d'actionnaires.

Une foule très considérable a stationné toute l'après-midi aux abords du siège social, rue Caumartin.

Un appel aux souscripteurs, rédigé par un groupe d'intéressés, s'est couvert de signatures.

Un échange actif de télégrammes a eu lieu dimanche et hier matin entre M. Bennett, le riche Américain, et les principales banques américaines.

A la suite des communications qu'il a reçues, M. Bennett va offrir à la société une combinaison qui lui assurerait le concours des capitaux américains. MM. Bennett et consorts offrent de marcher de concert avec la nouvelle société et de doubler immédiatement par leur apport le chiffre du capital social.

Dans les couloirs du Sénat et à la Chambre des députés on ne s'entretient que de l'affaire de Panama. De nombreux députés déclarent à la tribune qu'on les a portés par erreur comme ayant voté contre le projet, et qu'ils ont au contraire voté pour.

Le projet présenté par le gouvernement au sujet du Panama était défectueux et ceux des membres de la droite qui ont refusé de le voter n'ont pas entendu faire acte hostile au Panama. Mais ils ont pensé que l'expédient avait des périls certains et des avantages contestables. M. de Lesseps, du reste, n'avait pas eu le choix des combinaisons. M. Peytral, ministre des finances, lui a posé un ultimatum en lui refusant même le

temps normal de la réflexion. En somme, le gouvernement républicain a été funeste au Panama par sa sympathie tardive autant que par sa malveillance antérieure.

Le Gaulois a voulu avoir son entrevue avec M. de Lesseps. Il l'a trouvée à table :

« — Eh ! bien, me dit le président, plus en vigueur que jamais, vous voyez que je n'ai pas trop mauvaise figure. Je suis moins malade que la Chambre des députés, vous pouvez le dire de visu. Je ne sais quelle idée ont eue certains journaux de me présenter comme abattu et anéanti par le vote des députés.

« Mais je m'y attendais, il ne fallait pas être grand clerc pour s'en douter... Eh ! que voulez-vous, nous nous retournerons et Panama se fera quand même. J'en ai vu bien d'autres.

« Ce qui me touche, par exemple, c'est la confiance sans limite des politiciens porteurs de titres. »

## INFORMATIONS

Madame la Comtesse de Paris, avec ses plus jeunes enfants, accompagnée de la vicomtesse de Butler et du duc de la Trémouille, est arrivée samedi matin à Calais où elle a pris le Sud-Express qui, sans s'arrêter à Paris, l'a amenée dimanche soir à Madrid. La princesse s'est rendue directement au Palais où elle était attendue par la Reine-régente.

Elle sera chez elle à Villamanrique avant Noël et compte passer six semaines en Andalousie afin d'épargner à ses enfants la partie la plus rude de l'hiver anglais. Elle doit recevoir à Villamanrique la visite de son gendre et de sa fille le duc et la duchesse de Bragança.

Le Comte de Paris, qui est resté en Angleterre avec sa fille, la princesse Hélène, ne compte aller en Espagne que pour rencontrer ceux-ci, et leur faire les honneurs de Villamanrique pendant l'accalmie politique qui se produit ordinairement au jour de l'an. Il ne compte quitter l'Angleterre que pour fort peu de temps et sera de retour dans le courant de janvier au poste d'où il suit de près les développements de la longue et douloureuse crise que nous traversons.

Le duc d'Aumale et le duc de Nemours étaient lundi 10 décembre à Windsor, chez la reine Victoria.

Après le lunch qui leur a été offert, la Reine a montré elle-même aux princes un tableau qu'ils désiraient voir : c'est une toile d'un peintre peu connu représentant la Reine Victoria recevant Louis-Philippe et sa famille, en 1848, après la Révolution.

## LE DIVORCE DE M. BOULANGER

On lit dans le *Peuple* :

« Le *Figaro* annonçait vendredi matin que le général Boulanger maintenait sa demande de divorce, infirmant ainsi la nou-

peut-être en finir. Il avait compté sans le retard de Mériot et sans ce malencontreux coup d'épée qui l'avait retenu chez lui, cloué dans son fauteuil ; la blessure, du reste, n'était pas profonde et au bout d'une dizaine de jours il put se présenter chez M<sup>me</sup> Cernay.

Il s'était jusque-là excusé en invoquant un prétexte, mais il comprit bien vite que les dispositions étaient changées à son égard.

Quand il parla de son absence, pour s'en excuser une seconde fois de vive voix, il remarqua un sourire.

Lorsqu'il demanda à M<sup>me</sup> Cernay la permission de présenter ses devoirs à Cécile qui, en l'entendant venir, s'était retirée dans sa chambre, il lui fut répondu que Cécile était absente de la maison.

Bertrand Arpingard eut en vain voulu se faire illusion ; il recevait le lendemain une lettre qui ne lui laissait plus aucun doute ; c'était un congé à peine déguisé.

(A suivre.)

## Grand Théâtre d'Angers.

Judi 20 et Samedi 22 décembre

Hamlet, grand opéra.

velle absolument contraire que nous donnions dans le *Peuple*.

« Nous ne connaissons pas la source à laquelle notre confrère a puisé son information ; mais ce que nous pouvons dire, c'est que nous tenons la nôtre de l'ami le plus sûr et le plus intime du général. »

M. le capitaine Driant fait ses arrêts à Tunis.

Il n'est pas du tout étonné de ce qui lui arrive, toutefois il regrette les indiscretions commises et la publication de son portrait sur des affiches, sans son autorisation.

A l'issue de l'exécution de la *Redemption*, de Gounod, qui a eu lieu jeudi en la cathédrale de Rouen, et à laquelle M. Saint-Saëns a prêté son concours en dirigeant l'orchestre, M. Thomas, archevêque de Rouen, a chargé l'auteur de *Henry VIII* de composer, pour l'année prochaine, un oratorio sur le martyre de sainte Cécile, oratorio qui sera chanté en la cathédrale de Rouen.

## PLANTATIONS FRUITIÈRES

Il y a bien longtemps qu'il est question de planter des arbres fruitiers sur le bord des routes, au lieu des arbres improductifs qu'on a l'habitude d'y mettre. Ce système va recevoir un commencement d'exécution. Des plantations fruitières vont être faites cet hiver sur les routes des départements de l'Oise et de la Somme.

## NOUVELLES MILITAIRES

Une certaine émotion a été causée à Toulon, par la nouvelle du détachement des régiments d'infanterie de marine.

M. Fouroux, maire de Toulon, ayant fait une démarche à ce sujet auprès de l'amiral Krantz, le ministre de la marine lui a répondu que le projet à l'étude ne comportait que la création de doubles conseils d'administration actuellement trop surchargés de besogne, car les régiments d'infanterie de marine ont presque l'effectif d'une brigade.

Chaque régiment serait donc divisé en deux parties au point de vue de l'administration, mais il n'y aurait qu'une seule musique, une seule compagnie hors rang, etc.

Le numéro ne changerait même pas, mais pour distinguer chacune des deux parties, il y aurait à Toulon, par exemple, le régiment n° 4 et le régiment n° 4 bis.

Rien n'est d'ailleurs définitif. Il n'est pas question jusqu'ici de modifier la répartition des troupes dans les diverses garnisons du littoral.

Le commandant Heurtault, du 12<sup>e</sup> dragons, a été grièvement blessé au côté droit, dans un assaut avec le maître d'armes d'un régiment en garnison à Bordeaux, dont le fleuret s'est brisé.

## NOUVEAU FUSIL PRUSSIEN

La *Post* annonce que M. de Bismarck est ravi et décore toute la commission qui conclut à l'adoption d'un nouveau fusil qui doit, selon lui, supplanter de beaucoup le fusil Lebel, et jouer, dans la prochaine guerre, le rôle du fusil à aiguille à Sadowa.

Le nouveau fusil serait un fusil à tir automatique fondé sur un principe analogue à celui du canon Maxim, et qui se distinguerait par la rapidité et la simplicité du chargement.

## ÉCOLES MILITAIRES DES ÉTATS-UNIS

Voici quelles sont les Ecoles militaires des États-Unis : en tête West-Point, collège militaire ; l'Ecole d'artillerie est au fort Monroe, celles du génie et des torpilles, à Willet's Point ; et le Avenworth possède l'Ecole de cavalerie.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### M. LAGUERRE A SAUMUR

Le *Courrier* annonce que M. Laguerre, député, fera au théâtre de notre ville, dimanche prochain 23 décembre, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, une conférence publique ayant pour titre : *Dissolution. — Révision.* L'entrée sera gratuite.

comment celui qu'il a si indignement trahi a-t-il pu m'avertir par ce billet, que j'ai bien eu tort de livrer, car enfin c'est moi qui suis la cause de tout... Bertrand ne l'ent pas fait mettre en prison, si par ma faute je ne lui eusse donné ce motif de jalousie... c'est vrai, je suis la plus coupable... je suis coupable.

Et elle se disait encore :

— Pourvu qu'il ne s'offense pas du lois que j'ai laissé sur sa table... Quand viendront pour lui les temps heureux, ce secours lui paraîtra bien mesquin, peut-être bien ridicule.

Sommeilla-t-elle après ces réflexions ? s'endormit-elle ? En tout cas, ces pensées qui se croisaient dans son cerveau et ses rêves se mêlaient étroitement tant ils paraissent se ressembler...

Elle avait éprouvé, on s'en souvient, un petit regret d'avoir cédé à un sentiment de respect pour sa mère, et livré l'avertissement écrit au crayon, sur une feuille volante, par Raoul. Maintenant ce regret était presque du remords, — mais un remords adouci par un espoir qu'elle sentait n'être pas menteur.

Le lendemain, M<sup>me</sup> Cernay dit à sa fille :

— Il y a trois jours que nous n'avons vu M. Arpingard, serait-il malade ?

Cécile fit une petite moue.

Elle avait l'air de dire à sa mère qu'elle n'était pas beaucoup aperçue de cette absence ; au

fond, malade, elle se demandait si les choses qu'elle avait apprises la veille concernant le jeune inventeur n'étaient pas pour quelque chose dans cette interruption des visites d'Arpingard.

Saint-Hubert vint à point dans l'après-midi de ce même jour ; il venait porter les remerciements de M. Raoul Deschamps à ces dames.

En entendant prononcer ce nom, M<sup>me</sup> Cernay ne put s'empêcher de paraître intriguée.

— Oui, reprit Saint-Hubert, il est le fils de M. Deschamps de la Sorbière, le gros agriculteur bien connu des environs de Rennes.

A ce mot de la Sorbière, les deux dames se regardèrent encore avec une vive surprise. M. Saint-Hubert continua à parler de Raoul, et raconta avec quelque variante son duel avec Arpingard, qu'il nomma également.

Nouvel étonnement de M<sup>me</sup> Cernay.

Il dit aussi combien ces dames avaient plu à Raoul. Il sut faire entendre à Cécile avec délicatesse le sentiment sincère du jeune homme pour elle. La mère souriait. Et quand Saint-Hubert se fut retiré, les deux femmes étaient charmées, et elles ne parlèrent pendant tout le reste de la journée que de M. Raoul Deschamps.

De son côté, Bertrand Arpingard était furieux.

Il avait compté que l'incarcération de Raoul le délivrerait d'un rival, mais il pensait que pendant ce temps, lui, il pourrait agir, presser les choses,

Nous serions heureux de savoir si l'administration municipale accorderait la même faveur à un droitier quelconque, si celui-ci voulait faire une conférence sur un semblable sujet.

#### RIVIÈRE DU THOUET

Le droit de pêche et de chasse sur la rivière du Thouet, entre Bouche-Dive et la Loire, dont M. Cottini est adjudicataire jusqu'au 31 décembre 1888, vient d'être affermé pour trois, six ou neuf années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889, à M. René Callard, entrepreneur à Montreuil-Bellay.

(Union de l'Ouest.)

#### COUR D'APPEL D'ANGERS

La ferme des droits de place de la ville de Saumur.

Le 9 novembre dernier, M. Collonier, commanditaire de M. Bourasseau, adjudicataire des droits de place de la ville de Saumur, a été commandement d'avoir à payer dans les 24 heures 2.700 fr., représentant le 12<sup>e</sup> du prix de la ferme; à défaut par Bourasseau d'avoir payé ce douzième échu, il s'adressa au président du tribunal civil qui nomma séquestre M. Mathieu-Maurelle, avec mission d'encaisser les recettes et verser à la Ville l'arriéré ainsi que les douzièmes à échoir.

M<sup>e</sup> Fairé demande l'annulation de cette ordonnance de référé, en se fondant sur ce qu'il n'y aurait ni urgence ni litige né. M<sup>e</sup> Léon Renaut, de Saumur, établit, pour son client Collonier, que si le séquestre est levé, celui-ci est menacé d'être saisi, comme caution solidaire.

La Cour a confirmé et maintenu le séquestre. (Petite France.)

#### LA QUESTION DU CHANVRE

Nous avons dit qu'un grand nombre de cultivateurs, auxquels s'étaient joints des peigneurs de chanvre et quelques industriels d'Angers, sont allés, mardi dernier, solliciter l'appui de l'administration préfectorale. Le *Petit Courrier* dit à ce sujet :

« Un délégué de cultivateurs chanvriers a été présenté à M. le Préfet de Maine-et-Loire par M. le maire des Ponts-de-Cé, qui a démontré de la façon la plus claire et la plus péremptoire l'état déplorable où est réduite la culture du chanvre dans notre département.

« A l'heure actuelle, l'hectare de terres à chanvre qui rapportait naguère près de 800 fr., n'a pas un rendement supérieur à 500 fr. Or, si l'on déduit de cette somme les frais de culture, rouissage, teillage, etc..., évalués à 150 fr., et l'impôt, qui s'élève de 30 à 35 fr., on arrive à ce résultat que l'hectare donne aujourd'hui un revenu net et dérisoire de 15 à 20 fr.

« Et, comme les terres à chanvre ne peuvent pas, en général, être utilisées fructueusement pour d'autres cultures, on comprend, sans qu'il soit besoin d'entrer dans de plus amples détails, que cet avilissement du prix des chanvres équivaut à la ruine du cultivateur — propriétaire ou fermier. — C'est clair comme deux et deux font quatre.

« Or, la cause principale — nous ne disons pas unique — la cause principale de cette dépréciation étant les désastreux traités de commerce, qui, permettant à la concurrence étrangère de venir écraser le marché avec des produits inférieurs comme qualité et comme prix — sans que d'ailleurs il en paraisse résulter jusqu'à présent un bénéfice très appréciable pour le consommateur — les cultivateurs demandent un relèvement des droits de douane de 10 fr. par 100 kilos sur les chanvres bruts, et de 15 fr. sur les chanvres peignés et teillés.

« C'est, à coup sûr, le minimum de ce que les producteurs sont en droit de réclamer.

« Nous ne savons quel accueil sera fait à leurs trop justes plaintes; mais il nous semble inadmissible que le gouvernement reste plus longtemps sourd à des réclamations aussi légitimes que fondées. Nous n'ignorons point que la question est complexe, et qu'à côté des intérêts très respectables des producteurs, il en est d'autres dont il convient de tenir compte. Il n'en reste pas moins acquis que, dans l'état actuel des choses, le producteur est absolument sacrifié, et que l'équilibre entre ces différents intérêts est rompu à son préjudice.

« Il appartient aux pouvoirs publics de rétablir cet équilibre, dans le plus bref délai, et c'est à la députation de Maine-et-

Loire, si vigilante et si dévouée, qu'il incombe de presser le gouvernement de secourir et protéger cette branche très importante de l'agriculture en Maine-et-Loire.

« De louables efforts ont été faits en ce sens; ils doivent être renouvelés sans trêve ni repos; et s'ils échouent, les laborieux, intelligents et économes cultivateurs de l'Anjou sauront du moins que la République seule sera responsable de leur ruine. »

#### L'ÉMIGRATION DES BRETONS DE TRÉLAZÉ

La semaine dernière, un de nos confrères d'Angers annonçait une émigration des Bretons de Trélazé :

« Cette émigration, disait-il, a eu, pour cause occasionnelle, tout au moins, un différend entre le curé de Trélazé et un prêtre breton placé là pour faire parler Dieu dans le patois de Saint-Brieuc. Les deux prêtres, le Français et le Celte, avaient fini par ne plus s'entendre, et ce dernier, renonçant à exercer son ministère à sa façon, a pris le parti de retourner dans les Côtes-du-Nord, où il a été nommé à une cure. D'après la version de notre correspondant, il a mis ses brebis de Trélazé en rapport avec un agent d'émigration, qui a fait son office et a joué au curé de Trélazé le vilain tour de lui enlever la crème de la colonie bretonne. »

Sauf le départ du vicaire et l'émigration de quelques familles de Bretons, tout le reste est faux.

Le vicaire, M. l'abbé Durand, est retourné dans le diocèse de Saint-Brieuc, parce que son traitement de vicaire a été supprimé par le gouvernement de la République. Malgré cela, M. Durand a lutté, jusqu'en ces derniers mois, contre la gêne pour continuer son ministère au milieu de ses compatriotes; « mais il a fallu céder à la misère ».

C'est aussi la misère qui a forcé des Bretons à quitter Trélazé, non pas pour retourner dans leur pays, mais pour s'expatrier au Canada, où ils sont assurés de trouver du travail et la liberté de leur culte, que la République leur refuse.

Le *Journal de Maine-et-Loire* dit à ce sujet :

« On sait que la crise commerciale, industrielle et agricole, qui avec les impôts se développe si bien sous la R. F., force de tous côtés des familles entières à quitter la France pour aller chercher du travail dans le Nouveau-Monde. Ce mouvement d'émigration prend un tel développement que le ministère s'en est ému lui-même, comme l'Agence Havas nous l'annonçait ces jours-ci.

« Jusqu'à ces dernières semaines on n'avait pas entendu dire que l'Anjou, cette terre privilégiée, ait encore fourni son contingent à cette armée de malheureux. Mais depuis quelques semaines, il n'en est plus ainsi. Déjà plusieurs départs ont eu lieu. Hâtons-nous d'ajouter que ce ne sont pas seulement des Bretons de Trélazé, mais des ouvriers d'Angers et des communes voisines. Ils se rendent au Canada, cette autre patrie française. On leur offre leur voyage gratuit; on leur promet des outils et du travail dès leur arrivée.

« Voilà où en sont réduits des milliers de Français après dix-huit années de ce gouvernement qui s'intitule « la République des ouvriers et des paysans », mais qui est, avant tout, le régime des tripoteurs. »

#### TOUJOURS LES VOLEURS

Pendant la nuit de lundi à mardi, deux voleurs se sont introduits dans le cellier du sieur Cussonneau, fermier à la Varenne, arrondissement de Cholet, et lui ont pris 45 litres de vin, puis ils sont allés prendre de la volaille chez un nommé Toubiane; ensuite, ils ont fait un grand feu dans un champ où ils ont fait griller leur volaille. Il ne leur a pas fallu moins de 42 fagots pour passer ainsi la nuit à la belle étoile.

Le lendemain matin, ces deux individus furent vus par plusieurs personnes; ils étaient ivres.

Ces gredins avaient laissé un écrit ainsi conçu :

« Avis aux habitants de la contrée: Si vous aviez autant de confiance en Dieu comme vous le dites, il n'y aurait pas autant de malheureux voyageurs comme il y en a. On n'a pas voulu vous griller comme des sardines, on aime mieux boire un coup. Pas bonsoir, mais au revoir ! »

La gendarmerie, prévenue, s'est mise aussitôt à la recherche de ces misérables.

#### LES VAGABONDS ET LES AGRESSIONS SUR LES ROUTES

Nos routes sont parcourues par des vagabonds des plus dangereux, dit un journal des Deux-Sèvres.

Dernièrement, c'était un jeune homme de la Chapelle-Bâton, le sieur Massé, qui était attaqué. Grâce à sa force musculaire il repoussa ses agresseurs.

Peu de temps après, un autre jeune homme, Alix, revenait en voiture quand son cheval fut subitement saisi à la bride par deux individus. Heureusement la bête un peu ombrageuse se cabra, et un coup de fouet lui fit prendre au galop le chemin du logis, laissant derrière elle les deux voleurs.

Ces deux faits se passaient à quelques jours d'intervalle, au même carrefour, sur la route de Saint-Maixent.

Dans les environs de Rouvres, des vagabonds, ces jours derniers, ont arrêté à 3 heures du matin un homme conduisant une charrette chargée de quelques sacs de pommes.

Dans une autre localité des environs, une personne revenant de la foire avec de l'argent qu'elle y avait reçu, a été assaillie à coup de pistolet. Elle a pu se sauver et n'a été atteinte que légèrement sous l'aisselle.

Par ces temps de République et de misère, il n'y a même plus de sécurité sur les routes dans nos campagnes.

UNE GRAVE ARRESTATION. — On annonce de Tarbes que la police a arrêté un nommé L..., ouvrier mouleur. Il avait quitté Tarbes il y a cinq ans, pour aller travailler à la manufacture d'armes de Châtellerault.

On se souvient que cette manufacture a été détruite par un incendie dans le courant de novembre.

Or, L... serait soupçonné, paraît-il, d'y avoir mis le feu, et, en outre, de vol d'armes de l'Etat.

Une très curieuse et intéressante brochure sur les maladies du sang et les moyens de s'en guérir est envoyée gratis et franco à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande par lettre ou carte postale, à M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

#### COURRIER MÉDICAL

##### Les Maladies des Voies respiratoires

Il nous a paru intéressant, à ce moment de l'année où les maladies les plus répandues proviennent de l'appareil respiratoire; de faire une sorte de tableau diagnostique de ces diverses maladies, ce pour l'éducation et l'instruction de nos lecteurs.

Les affections des voies respiratoires comprennent les maladies des fosses nasales qui sont: le coryza aigu et chronique, l'ozène et le polype. Tout le monde en connaît les effets.

Viennent ensuite les maladies du larynx: la laryngite aiguë, le croup, la laryngite herpétique, syphilitique, tuberculeuse, cette dernière plus connue sous le nom de phthisie laryngée, les spasmes de la glotte, la paralysie vocale, la coqueluche et la grippe.

Les divers phénomènes de ces maladies sont la suffocation et le sifflement, douleur au niveau du larynx, sensation d'un corps étranger, chatouillements de la gorge, l'oppression, la voix éteinte, les quintes de toux sèches, pénibles, fréquentes la nuit et suivies d'expectoration difficile, brisement et courbature.

Nous passons du larynx aux maladies des bronches qui se divisent en bronchites simples, capillaires et chroniques, puis la phthisie galopante et l'asthme.

Ici les symptômes sont plus graves et sont caractérisés par des toux sèches, pénibles et sifflantes, fièvre intense, râles aigus et humides, expectorations prolongées.

Viennent enfin les maladies des poumons et de la plèvre, comprenant pneumonie, pleurésie, congestion pulmonaire, phthisie tuberculeuse ou caséeuse se traduisant par des râles crépitants, sonorité de la poitrine, points de côté, sueurs nocturnes, oppression rapide, râles dans tout le poumon.

Les personnes qui éprouveraient un des symptômes désignés dans cette énumération doivent immédiatement sucer des Pastilles Géraudel, en procédant par inhalation, c'est-à-dire une fois la pastille un peu fondue et conservée dans la bouche, respirer doucement comme s'il s'agissait de sucer un morceau de sucre trempé dans l'eau de mélisse. De cette façon, les vapeurs et buées qui se dégagent de ces pastilles sont immédiatement et directement envoyées aux bronches et aux poumons au lieu d'être précipitées dans l'estomac comme tous les médicaments solides ou liquides qu'il faut avaler. Si les Pastilles Géraudel sont curatives, elles sont encore plus préventives, et la prudence la plus élémentaire commande par ces temps froids de ne sortir et changer d'atmosphère qu'en ayant soin d'en sucer une. Tout être raisonnable se rend parfaitement compte de son action. Par le fait de la respiration même, l'air froid se trouve chassé

par les vapeurs de goudon contenues dans les poumons ainsi protégés.

NOTRE COMMERCE D'EXPORTATION. — Dans tous les pays étrangers où les traités de commerce le permettent, les produits pharmaceutiques français sont accueillis avec une grande faveur. Et c'est justice, d'abord en raison du renom mérité des sciences médicales françaises et aussi à cause de la valeur de nos médicaments et de la loyauté qui préside à leur préparation.

On écrit de Noeleng (Belgique), à M. Guyot, 19, rue Jacob, Paris. — Je vous prie de bien vouloir m'envoyer par la poste un flacon de capsules blanches comme celles que j'ai reçues dernièrement; m'en étant bien trouvé contre un gros rhume négligé, je désire les continuer. — Agréez mes salutations. Jean P., négociant.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 décembre.

On a détaché à l'ouverture un coupon de 75 centimes sur le 3 0/0 qui clôture à 82 25 après 82 35 au plus haut. Le 4 1/2 0/0 se tient à 103 90. L'action du Crédit Foncier se négocie à 1 357 50. Les obligations foncières et communales sont très demandées principalement celles des emprunts 1879, 1880 et 1885 dont les prix sont encore très avantageux.

La Société Générale s'échange à 462 50. Son compte de profits et pertes, augmenté en novembre de 328,883 fr. 65, s'élève pour les onze premiers mois de 1888 à 3,416,722 fr. 47.

La Banque d'Escompte entretient un bon courant de transactions à 527 50. Les Dépôts et Comptes courants sont à 601 25 très bien tenus.

L'action de Panama finit à 101 après 95. Parmi les diverses combinaisons mises en avant pour sauvegarder l'avenir du canal, il en est une intéressante au plus haut point. C'est celle due à l'initiative des porteurs de titres, actionnaires et obligataires, qui ont résolu de provoquer une réunion de tous les intéressés et de leur demander de soutenir, dans la mesure de leurs moyens, la Compagnie.

L'action de l'Est-Océan qui détachait samedi un coupon de 3 15 reste recherchée à 62 25; ce qui fait une hausse de près de 3 fr. pour cette semaine qui a été cependant très agitée.

Les porteurs de la Société de Panama, qui désirent être tenus au courant des mesures qui seront prises pour la défense de leurs intérêts, peuvent s'adresser à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris, qui leur fera parvenir les communications les concernant.

L'obligation des Chemins de fer Economiques se tient très ferme à 360.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES LITTÉRAIRES PARISIENNES  
LACLAINDIÈRE, Directeur.

MERCREDI 19 Décembre 1888

Avec les concours de

M. LACLAINDIÈRE, du Vaudeville; M. LAUGIER, de l'Odéon; M. BLANCHET, des Variétés; M<sup>me</sup> BLANCHE JUNCQ, des Variétés; M<sup>me</sup> JANE GARCIA, du Gymnase; M<sup>lle</sup> MADELEINE VARNY, de l'Odéon.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

PEPA

Comédie en 3 actes, de M. Henri MEILHAC, de l'Académie Française, et de M. Louis CANDERAX.

On commencera par

LAUTOGRAPHE

Comédie en 1 acte, de M. H. MEILHAC.

AVIS MÉDICAL. Des expériences nombreuses dont les résultats ont été consignés dans la *Gazette des Hôpitaux*, l'*Abécédaire médical*, l'*Avenir médical*, etc., ont démontré l'efficacité du Sirop pectoral de Pierre Lamouroux dans le traitement des rhumes et autres affections des bronches. Son succès a, naturellement, fait éclore de nombreuses imitations; aussi, les personnes qui, sur les conseils de leurs médecins, ou de leur propre initiative, veulent faire usage du Sirop de Pierre Lamouroux, doivent-elles exiger la véritable préparation dont l'authenticité est garantie par la signature de Pierre Lamouroux apposée sur toutes les étiquettes et par la mention: Pierre Lamouroux, pharmacien, 45, rue Vauvilliers, Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 décembre :

TEXTE. — Antonis van Moor par M. Lucien de la Rive. — La Sympathie chez les bêtes: les Oiseaux, par M. E. L. Sbazzeilles. — A qui la faute? par M. J. Girardin. — Quel est votre idéal, par M. Ed. Charton. — Des enterrements au quinzième siècle, par M. Lucien M. Riet. — Figures symboliques des alchimistes, par M. E. Lefebvre. — Le Tombeau de Virgile, par M. C. — La Manière de l'Aunais, par M<sup>me</sup> Th. Bentzon. — Esuriel, par M. E. L. — La République nègre de Libéria, par M. Henri Jacottet.

GRAVURES. — Un portrait par Antonis van Moor, dessin de M. Vuilher. — En pleine pâte, dessin de M. Vuilher. — Au tombeau de Virgile, peinture de H. Rior Leroux. — Fauvel, d'après un portrait de M<sup>me</sup> de Condorcet. — Rage et placidité, croquis par Topffer.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1889,

LA GRANDE PRAIRIE

**L'ILE PONNEAU**

S'adresser au garde, M. PAPILLON, qui habite l'île, ou au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

Située à SAUMUR, QUAI DU GAZ, appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

**A VENDRE**

Ou à Louer présentement

**VASTE IMMEUBLE**

Situé à Angers, au centre de la ville,

Où s'exploitait un important café, et propre à tout établissement commercial.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M<sup>e</sup> GARNIER, notaire à Angers.

Etude M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blancet.

**A VENDRE**

Maison d'habitation

**VASTE USINE**

Occupées par M. FUSEILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levés,

AVEC OU SANS MATÉRIEL

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

LA MOITIÉ D'UN JARDIN

Situé à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 1, appartenant à M. BELLEGRUE, rue de la Visitation, 75, à Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. BELLEGRUE.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**Vente de Meubles**

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 24 décembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 55, dans une maison occupée par M<sup>me</sup> veuve NAIL, aubergiste,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, commodes, tables de nuit, lits en fer, tables d'auberge, chaises, tabourets, quinze couettes, traversins, oreillers, couvertures ;

Une grande cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, futaillies, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

**AVIS**

M. L. GUIGNON a l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 19 novembre, le sieur E. NOYERS, marbrier, ne fait plus partie de son personnel.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n<sup>o</sup> 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

**BRODERIES** Or, Argent et en tous genres.

M<sup>me</sup> MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

**Exposition Universelle de 1889**

**Huit jours à Paris**

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

**LA Régisse Sanguinède GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange nullement du travail; il agit à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE  
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).  
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
**SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL**  
ANCIENNE MAISON CUPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**IMPRIMERIE PAUL GODET**  
4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.  
**CARTES DE VISITES**  
Cartes vélin, caractères droits..... 1 50  
— bristol — ..... 2 »  
— — anglaises et bâtarde..... 2 50  
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50  
— taille-douce..... 4 »  
Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.  
Poste : 30 centimes en plus.  
**LITHOGRAPHIE**

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, rue Saint-Jean  
G. DOUESNEL  
**P. ANDRIEU, Succ<sup>r</sup>.**  
**CHOCOLATS FÉLIX POTIN**  
Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n<sup>o</sup> 3.  
**CAFÉS GRILLÉS**  
Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

**6 MILLIONS**  
DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discretions. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**ÉTRENNES DE 1889**  
**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**M<sup>on</sup> IMBERT et Fils**  
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38  
**Rayon spécial de Confiterie**  
Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.  
Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.  
Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

**CACAO PUR Soluble**  
**VAN HOUTEN**  
remplaçant avantageusement  
**TOUS LES CHOCOLATS**  
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40  
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.  
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.  
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE**

| Valeurs au comptant          |                          |                | Valeurs au comptant         |                          |                | Valeurs au comptant              |                          |                | Valeurs au comptant     |                          |                |
|------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------------|--------------------------|----------------|----------------------------------|--------------------------|----------------|-------------------------|--------------------------|----------------|
|                              | Coture préc <sup>e</sup> | Dernier cours. |                             | Coture préc <sup>e</sup> | Dernier cours. |                                  | Coture préc <sup>e</sup> | Dernier cours. |                         | Coture préc <sup>e</sup> | Dernier cours. |
| 3 %                          | 82 97                    | 82 15          | Est                         | 785                      | 785            | OBLIGATIONS.                     |                          |                | Gaz parisien            | 523                      | 523            |
| 3 % amortissable             | 86                       | 86             | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1275                     | 1275           | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 527                      | 526            | Est                     | 387 50                   | 385            |
| 3 % (nouveau)                | —                        | —              | Midi                        | 1170                     | 1175           | — 1865, 4 %                      | 524 50                   | 521            | Midi                    | 404                      | 403            |
| 4 1/2 % (nouveau)            | 103 70                   | 103 75         | Nord                        | 1623                     | 1620           | — 1869, 3 %                      | 407 75                   | 407 75         | Nord                    | 414 50                   | 416            |
| Obligations du Trésor        | 506 75                   | 507            | Orléans                     | 1328 75                  | 1325           | — 1871, 8 %                      | 400                      | 400            | Orléans                 | 405 50                   | 403 95         |
| Banque de France             | 3950                     | 3938           | Ouest                       | 907 50                   | 906 25         | — 1875, 4 %                      | 514 50                   | 514 50         | Ouest                   | 401 75                   | 402            |
| Société Générale             | 463                      | 460            | Compagnie parisienne du Gaz | 1427 50                  | 1417 50        | — 1876, 4 %                      | 514 50                   | 515            | Paris-Lyon-Méditerranée | 404                      | 404 25         |
| Comptoir d'escompte          | 1060                     | 1057 50        | Canal de Suez               | 2192 50                  | 2180           | Bons de liquid. Ville de Paris   | 517                      | 521 50         | Paris-Bourbonnais       | 398 50                   | 399 25         |
| Crédit Lyonnais              | 610                      | 605            | C. gen. Transatlantique     | 582 50                   | 582 50         | Obligat. communales 1879         | 474                      | 476            | Canal de Suez           | 585                      | 587            |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1360                     | 1365           | Russe 5 0/0 1870            | 100 75                   | 101            | Obligat. foncières 1879 3 %      | 474                      | 473 50         | Panama 6 0/0            | 150                      | 92 50          |
| Crédit mobilier              | 443                      | 440            |                             |                          |                | Obligat. foncières 1883 3 %      | 392 75                   | 395            |                         |                          |                |
| Canal Intér.-Panama          | 127 50                   | 100            |                             |                          |                |                                  |                          |                |                         |                          |                |

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.